

COMPTE RENDU

du CTL du 09/01/2015

Reporté au 16/01/2015

- Ordre du jour :*
- groupe de travail SIE/SIP : impact au TAGERFIP des charges
 - volet emplois du budget 2015
 - application des nouvelles mesures de gestion des EDR.
 - questions diverses

Avant la lecture des déclarations liminaires, les organisations ont demandé que le point de l'ordre du jour concernant le volet emplois 2015 (suppressions d'emplois) soit abordé en dernier car elles ne souhaitent pas participer aux débats sur ce sujet.

Par la suite, les élus CGT ont lu la déclaration ci dessous :

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT au CTL du 16 janvier 2015

L'année 2014 aura été une année difficile pour tous !

Profondément choquée par les actes terroristes du 7, 8, et 9 janvier de cette nouvelle année, attristée, la CGT 47 rappelle et salue le courage de ces hommes et de ces femmes qui chaque jour, chaque semaine malgré les intimidations et menaces, défendent la liberté de pensée et d'expression dans notre pays.

Dans notre pays s'accroît, chaque jour, la politique de casse des services publics et la DGFIP est particulièrement visée. Les conditions de travail se sont détériorées et la souffrance au travail de nombreux collègues est importante.

Ce jour, un CTL a été convoqué pour valider la localisation des 13 nouvelles suppressions d'emplois en 2015.

L'intersyndicale Lot-et-Garonne a rencontré le 8 janvier le Président du Conseil général : Pierre Camani. Ce dernier a précisé avoir appris un certain nombre d'aspects que nous avons développés : il a confirmé que notre Administration était sinistrée, suite aux suppressions d'emplois. Il a affirmé son attachement à la ruralité, aux services publics et ses missions, car il a ajouté qu'il y a problème de l'efficacité des services publics (du fait des suppressions d'emplois).

En constatant que depuis plusieurs années, les démarches auprès de la hiérarchie restent sans effet, la CGT 47 considère que l'action entreprise auprès du Conseil Général doit se poursuivre et s'amplifier pour un arrêt des suppressions d'emplois.

Nous revendiquons :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, le pourvoi de tous les emplois vacants, les créations d'emplois à hauteur des besoins
- l'arrêt immédiat des restructurations, fusions et transferts de service
- la revalorisation significative du point d'indice
- le maintien de toutes les missions de la DDFIP

Ce CTL ayant à l'ordre du jour la localisation des 13 nouvelles suppressions d'emplois pour 2015, toutes les organisations syndicales du 47 avaient décidé de le boycotter lors de sa 1ère convocation le 09/01/2015.

Cette action était l'aboutissement des initiatives menées dans la semaine du 05 au 09 janvier :

- HMI dans les principaux sites du département : Agen, Villeneuve sur Lot, Marmande et Tonneins
- audience le 08 janvier auprès de Mr CAMANI, Pt du Conseil Général, afin d'exposer la situation de la DDFIP du 47 après plusieurs années de suppressions d'emplois et leurs conséquences sur le service public de proximité.
- distribution d'un tract commun aux usagers et aux agents le 09 janvier, jour du premier CTL.

Avant d'aborder les autres points de l'ordre du jour, la direction locale a souhaité s'exprimer sur la question des suppressions d'emplois. Elle a rappelé les nombreuses restructurations en cours dans les services et les trésoreries en lien avec les avancées dans l'utilisation des nouvelles technologies : "full dématérialisation" pour les collectivités (prendra fin au 31/07/2015), "tout numérique" pour les particuliers à court terme. Sur ces bases il y aura de nouvelles suppressions d'emplois dans les années à venir.

↳ groupe de travail SIE/SIP : impact au TAGERFIP des charges de travail

explications de la direction locale :

- ce groupe de travail a permis de déterminer et de quantifier les charges liées aux missions essentielles des SIP et SIE dans les différents sites concernés du département. Il est ainsi possible d'avoir une vision plus précise des effectifs correspondants pour le TAGERFIP.
- Le calcul a été effectué sur la base des travaux de 2013.
- on va faire vivre ce document au fur et à mesure des évolutions y compris de structure (transfert de communes par exemple).
- la modification du TAGERFIP se fera fin février.

Les transferts d'emplois proposés sont les suivants

SIE MARMANDE	- 1 B	SIE AGEN	+ 1 B
SIP VILLENEUVE	- 1 B	SIP AGEN	+ 1 B

Commentaires de la CGT : en réalité ce groupe de travail n'est que l'application locale des décisions de la direction générale en matière de restructuration des missions concernant les SIE/SIP. **Il faut bien trouver des solutions pour justifier les suppressions d'emplois !**

De plus, nous arrivons déjà au terme des promesses faites en 2008 au moment de la fusion : **le maintien de la séparation entre assiette et recouvrement, c'est fini !** En terme de gestion des personnels, 2015 marque la fin de l'identification par filière des agents. C'est donc aussi l'occasion de revenir petit à petit sur la séparation des missions qu'il est de plus en plus difficile de respecter vu des suppressions massives d'emplois dans les services.

Quand au groupe de travail local, les informations que les élus CGT ont recueillies sur la méthode de calcul des charges laissent très perplexe : **certaines missions ont été ignorées ou sous évaluées comme par exemple l'accueil du public.** Mais c'est vrai que sur ce sujet, la solution est déjà trouvée : la diminution des horaires d'ouverture au public ...

Pour le CTL, les élus n'ont eu comme documents qu'un bilan très résumé des travaux du groupe de travail : peu ou pas de chiffres et donc un manque de transparence évident.

Les représentants CGT ont voté CONTRE les propositions locales de transferts d'emplois

↳ Mise en œuvre du dispositif unifié des EDR

Informations générales sur le dispositif :

- dans le cadre de l'unification des filières en matière de règle de gestion, la direction générale met fin à l'existence des EMR (gestion publique) et des EDRA (filière fiscale) en créant une seule équipe de renfort dans les départements (EDR).

- A l'instar de l'harmonisation du régime indemnitaire, de **nouvelles règles de gestion ont été définies et seront mises en application à compter du 01/09/2015** : l'EDR sera une mission/structure nationale « équipe départementale de renfort – EDR » dont les modalités de comblement des emplois obéiront à des règles particulières compte tenu de la spécificité des missions.

- Les emplois vacants seront attribués tout d'abord aux agents affectés dans le département. Les emplois non pourvus au niveau local seront offerts au mouvement national selon la règle de l'ancienneté administrative.

➔ **Concrètement localement :**

- les agents actuellement affectés en équipes de renfort seront dorénavant titulaire de l'affectation nationale suivante : « Direction – Sans résidence – Equipe de renfort »
- **les postes considérés comme vacants au sein de l'équipe départementale feront l'objet, chaque année en décembre N-1 (pour le mouvement du 1er septembre N), d'un appel de candidature local.** Les candidats retenus seront choisis en fonction des compétences recherchées et constitueront le vivier local ensuite classé par ancienneté administrative et éventuellement bonifié par la direction générale en vue du mouvement national de leur catégorie (A, B ou C). Les vacances seront pourvues par la CAP nationale d'abord à partir de ce vivier. Pour cela, les agents concernés devront effectuer une demande nationale au moment de la campagne de mutation en formulant le vœu « Direction – Sans résidence – EDR » en rang n°1 et en cochant la case « prioritaire »

La situation théorique des effectifs de l'équipe de renfort du Lot et Garonne est la suivante au 09/01/2015 (prenant en compte les suppressions d'emplois 2015) =====>

Catégorie A	0
Catégorie B	7
Catégorie C	2
TOTAL	9

Les 2 emplois de catégorie C sont vacants : conformément aux nouvelles dispositions, **la direction locale à procéder à un appel de candidature local : 5 agents se sont portés candidats et 2 ont été choisis par le directeur pour être présentés PRIORITAIREMENT à la CAP nationale C, lors du mouvement du 01/09/2015.**

Commentaires de la CGT : Ces nouvelles dispositions de gestion des équipes de renfort ont été instaurées par la direction générale **malgré l'opposition de toutes les organisations syndicales nationales** ayant participé aux groupes de travail nationaux sur le nouveau système de mutation.

Dans le cas présent, il s'agit d'une **remise en cause des règles nationales** de mutations et d'affectations, **donnant aux directeurs locaux la possibilité d'effectuer une sélection « au profil »** des candidats potentiels aux équipes de renfort départementales.

Ce système préfigure la volonté de la direction générale de remettre en cause « le carcan des règles nationales » afin de laisser « plus de latitude » aux directeurs locaux en matière de règles de gestion. La CGT rappelle que ce choix est clairement énoncé ... dans la démarche stratégique de la DGFIP !

Les représentants CGT ont voté CONTRE ce nouveau dispositif et ses conséquences locales.

Au cours des débats les élus CGT ont porté devant la CAP locale des demandes formulées par les agents de l'équipe de renfort. En **gras** et en *italique*, les réponses de l'administration :

1) Avoir le planning mensuel des affectations plus tôt => **la direction locale reste sur ce qui est prévu par la direction générale pour les ordres de mission soit 5 jours au moins avant le début des missions.**

2) Etablir un tableau pour les congés => **à prévoir le plus tôt possible ... (??!!)**

3) Faire remplir à l'EDR un tableau indiquant les zones souhaitées et pour quelles compétences : => **à voir ... On va déjà surtout utiliser les compétences de chacun. Tous auront les formations.**

4) Donner aux agents de l'équipe, des habilitations identiques d'accès aux applications + obtenir celles de CAF PRO => **pour accéder à CAF PRO, il faut un identifiant et c'est la CAF qui le donne.**

volet emplois du budget 2015 = localisation des suppressions d'emplois dans le 47

Conformément à nos engagements, les représentants CGT ont refusé de siéger sur ce point de l'ordre du jour et ont quitté la séance pour marquer leur opposition et leur colère face aux 13 nouvelles suppressions d'emplois dans le département pour 2015. Résumons :

2010	-18
2011	-16
2012	-12
2013	-15
2014	-14
2015	-13
TOTAL	-88

En 6 ans, 88 emplois supprimés dans les services de la DDFIP du Lot et Garonne !

→ Près d' 1 emploi sur 6 existants en 2010

→ 15.50% des effectifs de 2010

→ L'équivalent des Centres des Finances de Tonneins et Villeneuve s/ Lot supprimés, rayés de la carte !!

= missions supprimées, sites et services fermés et concentrés

= souffrance au travail, conditions de travail et d'accueil de plus en plus déplorable

= mutations limitées, carrières bloquées, salaire gelés ... **Est-il utile d'en rajouter pour comprendre ??**

A titre d'information, ci-dessous la répartition des 13 suppressions d'emplois 2015 proposées par la direction locale dans les documents qui ont été transmis aux élus CGT, préalablement au CTL :

Suppressions d'emplois	AFIP	AFIPA	IDIV CN	A	B	C	Total
Direction	1	-1	-1			-1	-2
EDR				-3	-1		-4
Trésorerie municipale d'AGEN					-1		-1
Trésorerie OPH						-1	-1
Trésorerie de DURAS				-1			-1
SIE de VILLENEUVE-SUR-LOT						-1	-1
FI VILLENEUVE-SUR-LOT					-1		-1
Trésorerie de SAINTE-LIVRADE					-1		-1
Trésorerie de VILLEREAL					-1		-1
Total	1	-1	-1	-4	-5	-3	-13

Siégeaient pour la CGT : Gilbert SOTTIL (BIL A gen) – Martine CHAU VAN (SIP Agen)



La Fédération des Finances CGT tient à saluer la mémoire des femmes et des hommes lâchement assassinés lors des attentats de ces jours derniers. Certains l'ont été parce qu'ils défendaient le progrès social, la liberté, l'égalité, la fraternité entre les peuples. Nous pensons à nos camarades Charb, Tignous et Wolinski qui contribuaient régulièrement aux expressions et aux journaux de la CGT. Nous ne les oublierons jamais.